

## RÉSUMÉ DU PROGRAMME

*Le présent résumé doit être considéré comme une introduction au prospectus de base de l'Émetteur (le « Prospectus de Base ») et toute décision d'investissement dans les Notes doit reposer sur un examen du Prospectus de Base pris dans son ensemble, y compris tout amendement ou supplément de celui-ci et les documents qui y ont été incorporés par référence. Suite à la mise en oeuvre des dispositions applicables de la Directive Prospectus dans chaque État Membre de l'Espace Economique Européen concerné, aucune responsabilité civile n'est assumée par l'Émetteur uniquement sur la base du résumé, y compris toute traduction de celui-ci, à moins qu'il ne soit trompeur, imprécis ou incohérent lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus de Base. Si une demande en justice relative à des informations contenues dans le Prospectus de Base est introduite devant les tribunaux d'un État Membre, le demandeur peut, en vertu de la législation nationale de l'État Membre où l'action est introduite, être tenu de supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire. La responsabilité civile est assumée par les personnes ayant établi le résumé, y compris toute traduction de celui-ci, et demandé sa notification, mais uniquement si le résumé est trompeur, imprécis ou incohérent lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus de Base.*

### L'Émetteur

LeasePlan Corporation N.V. (« LPCorp ») est une société publique à responsabilité limitée (*naamloze vennootschap*) de droit néerlandais, dont le siège statutaire se trouve à Amsterdam. LPCorp est autorisée par la Banque Centrale des Pays-Bas (*De Nederlandsche Bank N.V.*; « DNB ») à agir en tant qu'institution de crédit aux Pays-Bas, conformément à la loi néerlandaise sur la surveillance des marchés financiers de 2007, telle qu'amendée le cas échéant (*Wet op het financieel toezicht*, la « *Wft* »). Elle détient des actions dans les entités juridiques respectives qui ont été établies dans les différents pays où LeasePlan exerce des activités. LPCorp gère activement ce réseau international d'entités opérationnelles. Tout au long de cette section, « LeasePlan » est utilisé en référence au groupe de sociétés qui est chapeauté par LPCorp en tant qu'actionnaire commun et qui présente des caractéristiques d'entreprise communes.

### Actionnaires de l'Émetteur

LPCorp possède deux actionnaires indirects : Volkswagen Bank GmbH (50 %) et Fleet Investments B.V. (50 %) via leur participation dans la joint venture Global Mobility Holding B.V. Les actions de LPCorp sont détenues par Global Mobility Holding B.V. (environ 98 %) et Stichting Werknemersparticipatie LPC (environ 2 %).

Volkswagen Bank GmbH a octroyé à Fleet Investments B.V. une option de vente sur ses actions. Si cette option est exercée, Volkswagen devra payer le prix d'achat initial (EUR 1,4 milliard) augmenté des dividendes préférentiels accumulés prorata ou, si plus élevée, la juste valeur.

Dans le cadre d'un Plan d'Intéressement à Base d'Options d'Achat d'Actions, environ 2 % du capital social total de LPCorp est détenu par Stichting Werknemersparticipatie LPC, qui a émis des certificats de dépôt représentant la valeur patrimoniale de ces actions. Ces certificats sont actuellement détenus par Global Mobility Holding B.V.

LeasePlan a une politique multimarque indépendante. Cette politique multimarque est l'un de ses principaux avantages concurrentiels dans le domaine de la gestion de flotte. En conséquence, aucune approche commerciale commune et aucun partage de ressources n'est entrepris avec aucun des actionnaires.

### Administration de l'Émetteur

Le Conseil d'administration de LPCorp se compose actuellement des membres suivants :

<b>V. Daemi</b>	<i>CEO / Président Directeur Général</i>
<b>A.B. Stoelinga</b>	<i>CFO / Directeur financier</i>

### Aperçu des activités

Le groupe de sociétés chapeauté par LPCorp se compose d'un réseau international en expansion de sociétés actives dans la gestion de flotte et de véhicules, principalement par le biais de leasings opérationnels. Au 31 décembre 2010, le groupe LeasePlan employait plus de 6.000 personnes dans ses filiales réparties dans 30 pays. Ces filiales gèrent au total 1,3 million de véhicules et un portefeuille consolidé de leasings de 13,6 milliards EUR.

### Principales caractéristiques des Notes et du Programme

L'Émetteur peut, sous réserve de respecter l'ensemble des lois, règlements et directives applicables, émettre dans le cadre du Programme, des Notes libellées dans toute devise (y compris l'euro) convenue entre l'Émetteur et le Distributeur concerné. Le montant principal cumulé des Notes en circulation ne dépassera à aucun moment 15 milliards d'euros, sous réserve de toute augmentation dûment autorisée. Le montant principal cumulé, tout taux d'intérêt ou calcul d'intérêts, le prix d'émission et toute autre condition générale qui n'est pas reprise dans le Prospectus de Base dans le cadre de chaque Série de Notes, sera établi au moment de l'émission et repris dans les Conditions Définitives (« *Final Terms* ») applicables. Les Notes ne peuvent être proposées à la vente qu'en dehors des États-Unis à des "non-U.S. persons", conformément à la Regulation S et à l'ensemble des lois et règlements en vigueur.

Une demande pourrait être introduite afin que les Notes émises dans le cadre du Programme soient admises à la négociation sur la bourse NYSE Euronext à Amsterdam ou sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et/ou sur tout autre marché réglementé de l'EEE et/ou sur tout autre marché boursier. Toutefois, les Notes peuvent également être émises dans le cadre du Programme sur une base non cotée, après accord de l'Émetteur et du Distributeur concerné.

À chaque émission de Notes dans le cadre du Programme, l'Émetteur délivrera un certificat collectif provisoire représentant les Notes, lequel certificat collectif provisoire sera échangeable soit contre un certificat collectif définitif soit contre des Notes au porteur sous forme définitive. Les Notes émises dans le cadre du Programme constitueront des obligations directes et non garanties par une sûreté de l'Émetteur et prendront rang *pari passu* sans préférence entre elles et avec toutes les autres obligations présentes et futures non garanties par une sûreté et non subordonnées de l'Émetteur (à l'exception des Notes subordonnées, qui prendront rang *pari passu* sans préférence entre elles et avec toutes les autres obligations présentes et futures, non garanties par une sûreté et subordonnées) et bénéficieront d'une sûreté négative et des cas de défaut repris dans les Conditions Générales des Notes (« *Terms and Conditions of the Notes* ») (à l'exception des Notes Subordonnées (telles que définies ci-dessous)). Les Notes peuvent être remboursables à leur montant principal ou à tout autre montant de remboursement pouvant être déterminé dans les Conditions Définitives (« *Final Terms* ») applicables. Un remboursement anticipé sera autorisé pour des raisons fiscales comme indiqué à la section « Conditions Générales des Notes », mais ne sera par ailleurs autorisé que dans la mesure prévue dans les Conditions Définitives applicables.

### Facteurs de risque

Il existe certains facteurs pouvant affecter l'aptitude de l'Émetteur- à remplir ses obligations en vertu des Notes ainsi que certains autres risques liés aux Notes émises dans le cadre du Programme. Ces facteurs et risques sont repris à la section « Facteurs de risque » débutant à la page 8 ci-dessous et comprennent des facteurs de risque liés notamment aux éléments suivants :

- (i) le marché en général, par exemple l'éventualité d'une absence de marché boursier actif pour les Notes et les risques de taux de change et de taux d'intérêts ;
- (ii) la structure des émissions particulières de Notes, par exemple le fait que dans certains cas, les Notes peuvent être remboursées avant leur échéance, le fait que des changements importants dans la régulation de l'industrie bancaire peuvent se dérouler qui peuvent avoir pour effet que les Notes deviennent sujettes à une réglementation prônant l'absorption de pertes, la réduction du nominal ou la

conversion ;

- (iii) les Notes en général, par exemple le fait que les conditions générales des Notes peuvent être modifiées suite à une assemblée des Détenteurs de Notes et le fait qu'en ce qui concerne les certificats collectifs, le Détenteur de Notes dépend dans une certaine mesure des procédures de l'organisme de liquidation concerné ; et
- (iv) l'Émetteur en particulier, par exemple les risques liés à la valeur résiduelle des véhicules, les risques de crédit, les risques opérationnels, les risques d'assurance, les risques liés à la trésorerie et les risques liés aux réglementations bancaires.

L'Émetteur paiera le principal et les intérêts des Notes dans une devise déterminée. Ceci présente, le cas échéant, certains risques liés aux taux de change si les activités financières d'un investisseur sont exprimées principalement dans une devise autre que la devise déterminée.

#### **Facteurs de risque liés à certaines Notes**

Une option de remboursement facultative attachée à des Notes peut entraîner un impact négatif sur leur valeur de marché. Au cours de toute période durant laquelle l'Émetteur peut choisir de rembourser les Notes, la valeur de marché de ces Notes ne dépassera en général pas de manière importante le prix auquel elles peuvent être remboursées. Les Détenteurs de Notes soumis à un remboursement facultatif ne seront probablement pas en mesure d'investir leurs produits de remboursement à un taux d'intérêt aussi attractif.

L'Émetteur peut émettre des Notes dont le principal ou les intérêts sont déterminés par référence à une action, un indice, un fonds, un titre, un indice d'inflation, une formule, une matière première, un taux de change ou un autre facteur donné (chacun constituant un « **Facteur pertinent** »). En outre, l'Émetteur pourra émettre des Notes à Double Devise (« Dual Currency Notes ») dont le principal ou les intérêts sont payables en une ou plusieurs devises qui peuvent être différentes de la devise dans laquelle les Notes sont libellées. Les investisseurs potentiels doivent savoir que :

- (i) le cours de marché de ces Notes pourrait être très volatile ;
- (ii) ils pourraient ne percevoir aucun intérêt ;
- (iii) le paiement du principal ou des intérêts pourrait survenir à une date ou dans une devise différente de celle qui était prévue ;
- (iv) ils pourraient perdre tout ou partie de leur principal ;
- (v) un Facteur Pertinent pourrait être soumis à des fluctuations importantes qui ne sont pas toujours liées aux variations des taux d'intérêts, devises, titres, indices, fonds ;
- (vi) si un Facteur Pertinent est appliqué aux Notes en combinaison avec un multiplicateur supérieur à un ou contient un autre facteur de levier, l'effet des variations du Facteur Pertinent sur le principal ou les intérêts payables sera probablement amplifié ;
- (vii) la date des variations d'un Facteur Pertinent peut affecter le rendement réel pour les investisseurs, même si le niveau moyen correspond à leurs attentes. D'une manière générale, plus la variation du Facteur Pertinent intervient tôt, plus son effet sur le rendement sera important ; et
- (viii) en ce qui concerne les Notes Liées à des Actions (« *Share Linked Notes* »), si les Notes sont remboursables soit par paiement du principal soit par remise des actions sous-jacentes en son lieu et place, rien ne garantit que la valeur des actions reçues ne sera pas inférieure au montant principal des Notes.

L'Émetteur peut émettre des Notes à Taux Fixe (« *Fixed Rate Notes* ») (les « **TF** »). L'investissement dans des TF comporte le risque que des variations ultérieures des taux d'intérêt du marché aient un effet défavorable sur la valeur des TF.

L'Émetteur peut émettre des Notes partiellement libérées, où un investisseur paie une partie du prix d'acquisition des Notes à la date d'émission et le solde à une ou plusieurs dates ultérieures. Les acquéreurs potentiels de ces Notes doivent comprendre que le non paiement par un Détenteur de Notes de toute partie du prix d'acquisition à la date d'échéance peut donner lieu au remboursement de toutes les Notes par l'Émetteur et résulter en la perte par l'acquéreur de tout ou partie de son investissement.

L'Émetteur peut émettre des Notes dont le principal ou les intérêts sont déterminés par référence à la performance d'un fonds sous-jacent. Les investisseurs potentiels dans ce type de Notes doivent comprendre que :

- (i) il existe des risques de marché associés à un investissement réel dans le fonds sous-jacent et, même si les Notes ne créent pas une participation réelle dans le fonds sous-jacent, le rendement des Notes comporte généralement les mêmes risques liés qu'un investissement réel dans le fonds sous-jacent ;
- (ii) des tiers peuvent souscrire à et racheter des participations dans le fonds sous-jacent, ce qui risque d'affecter la performance et la volatilité de l'actif net du fonds et le rendement des Notes ;
- (iii) un niveau de performance du fonds sous-jacent nécessaire pour que les Notes produisent un rendement donné n'est pas garanti ;
- (iv) la valeur des unités du fonds sous-jacent et le revenu qu'elles génèrent peuvent fluctuer fortement et être affectés de manière importante, notamment par les tendances du marché, les fluctuations des taux de change et l'évolution de la situation politique et économique dans les pays où le fonds investit ;
- (v) les coûts de négociation et autres coûts encourus par les fonds affectent leur valeur d'actif net ; et
- (vi) les fonds peuvent avoir des stratégies et des directives d'investissement très larges. Ils peuvent aussi être libres d'appliquer des stratégies supplémentaires ou alternatives sans en référer à quiconque.

LPCorp peut émettre des Notes subordonnées (« **Notes Subordonnées** ») dans le cadre du Programme, dans la mesure décrite à la Condition 2 des Conditions Générales des Notes à Moyen Terme (« **Medium Term Notes** »). En cas de dissolution ou de faillite de LPCorp, ou si un tribunal compétent déclare que LPCorp se trouve dans une situation nécessitant des mesures d'urgence (*noodregeling*) dans l'intérêt de tous les créanciers, tel que définie au Chapitre 3.5.5. du *Wft*, et aussi longtemps que cette situation perdurera (ladite situation étant ci-après désignée « **Moratoire** »), les créances des détenteurs de Notes Subordonnées contre LPCorp seront subordonnées à tout autre créance relative à tout autre dette de LPCorp, à l'exception des autres Dettes Subordonnées (telles que définies à la Condition 2 des Conditions Générales des Notes à Moyen Terme). Du fait de ladite subordination, en cas de dissolution ou de faillite de LPCorp ou en cas de Moratoire visant LPCorp, les paiements à un détenteur de Notes Subordonnées ne seront assurés qu'après que, et toute compensation par un détenteur de Notes subordonnées sera exclue jusqu'à ce que, aient été satisfaites toutes les obligations de LPCorp résultant de dépôts, de créances non subordonnées relatives au remboursement d'emprunts et d'autres créances non subordonnées. Un détenteur de Notes pourrait en conséquence récupérer moins que les détenteurs de dettes de dépôts ou les détenteurs de tous autres passifs non subordonnés de LPCorp. Dans certaines circonstances, les intérêts sur les Notes Subordonnées qualifiées de capital *Tier 1* conformément au Décret sur les règles prudentielles *Wft*, telles que modifiées de temps à autre, (*Besluit Prudentiële regels Wft*, le « **Décret sur les règles prudentielles Wft** ») (« **Notes Tier 1** ») ne seront pas payables à toute Date de Paiement des Intérêts et en conséquence, lesdits intérêts non payés seront perdus (*vervallen*) et il n'y aura aucun cumul.

### Informations supplémentaires

Tant que des Notes pourront être émises dans le cadre du Programme, des copies des documents suivants seront disponibles durant les heures de bureau normales, à partir de leur publication, auprès du siège social de LPCorp et auprès du bureau désigné de l'Agent :

- (i) les statuts (*statuten*) de l'Émetteur et leur traduction anglaise ;

- (ii) les états financiers annuels audités consolidés et non consolidés (y compris les rapports d'audit correspondants) publiés pour les deux derniers exercices financiers de LPCorp et les derniers états financiers semestriels non audités de LPCorp (en anglais) ;
- (iii) le Program Agreement, l'Agency Agreement (contenant les formulaires des certificats collectifs provisoires et définitifs, des Notes définitives, des Reçus, des Coupons et des Talons), ainsi que la Garantie ;
- (iv) un exemplaire du Prospectus de Base et de tout autre prospectus ou supplément au prospectus préparé par l'Émetteur aux fins de mettre à jour ou d'amender toute information figurant dans ces documents; et
- (v) les Conditions Définitives (« Final Terms ») pour chaque Tranche de Notes proposée au public ou admise à la négociation sur un marché réglementé.